



Non indemnisé car pas contacté l'assistance

Par **anne**, le **14/01/2011** à **11:44**

Bonjour,

Je suis tombé en panne de voiture hier, (cable d'embrayage a cassé), je n'ai pas de portable, donc j'ai téléphoné au plus proche (à l'accueil d'une maison de retraite), pour ne pas les importuner longtemps et occuper leur ligne, j'ai préféré téléphoner à une dépanneuse directement de chez Citroën (ayant un ex-sarà)? ERREUR de ma part j'aurais dû téléphoner à l'assistance de mon assurance. Du coup elle ne veut pas me rembourser mon dépannage de 99 euros. Je suis sidérée, pourriez-vous m'aider... j'ai des faibles moyens et ces 99 euros représentent une fortune pour moi... merci par avance
anne

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **14:03**

La garantie de l'assistance ne fonctionne que si vous les appelez et qu'ils envoient un dépanneur, c'est comme ça et indiqué comme tel dans votre contrat.

Par **anne**, le **14/01/2011** à **14:52**

Je ne peux donc rien faire???? pas de moyens légaux de me faire rembourser??? quelle connerie ces assurances à la noix, on leur donne des fortunes, par contre pour ce faire rembourser c'est toujours la merde, j'en ai marre d'être prise pour un dindon!!!!!! je suis trop gentille et j'enrage de me faire toujours avoir, désolé mais je n'en peux plus!!!!!! tous les mêmes qui trinquent!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!